

OCEA SMART BUILDING
18 RUE FELIX MANGINI
CS 90403
69338 LYON CEDEX 09



Domiciliation bancaire

SOCIETE GENERALE Agence la Defense Entreprises
Code IBAN : FR7630003041700002572516303
Code SWIFT : SOGEFRPP

Adresse de facturation

SDC ALBA
C/O CITYA DESCAMPIAUX IMMOBILIER
307 RUE LEON GAMBETTA
59000 LILLE
France

Facture

FC

N° facture /Date FSGEE666507 / 16/10/24
Code: 10510
Ref.Client:
N° du contrat : CT052269 / 01/01/23
N° conditions particulières 2022-10-158228
Ref. Marché
N° Siret Client 47250273100038

Client

AH9355025

SDC ALBA
4 RUE SIMONE DE BEAUVOIR
59810 LESQUIN
France

Pour tout renseignement concernant ce document, merci de contacter l'agence:

OCEA SB Agence de Lille
Rue Jacques Messenger
59175 TEMPLEMARS

N° Téléphone: 03 20 48 19 05
agence.lille@oceasb.com

Période de facturation: 01/10/24 - 30/09/25

Réf. Libellé	Qté.	P.U. H.T annuel	P.U. H.T sur période	% TVA	Total HT
Location cpt Téléréleve volumétrique EF	27	6,78	6,78	20	183,06
Entretien cpt Téléréleve volumétrique EF	27	9,55	9,55	20	257,85
Téléréleve	27	1,56	1,56	20	42,12
Portail Gestionnaire	1		0,00	20	
Total H.T					483,03
TVA			483,03 20 %		96,61
Total TVA			483,03		96,61
Net à payer T.T.C					579,64

Conditions de règlement: Net 30 jours
Date d'échéance: 15/11/24

Pénalités de retard : taux d'intérêt légal majoré de 5 points + Indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. D441-5 CC)

Vta Intracommunautaire client FR63472502731

PAPILLON DETACHABLE A DECOUPER SUIVANT LES POINTILLES ET A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

N° de facture	Facture du	N° de Contrat	N° de l'immeuble	Net à payer
FSGEE666507	16/10/24	CT052269	IM185448	579,64



FACTURE N° 8853

C/O CITYA DESCAMPIAUX - GAMBETTA
SDC ALBA - 4 RUE SIMONE DE BEAUVOIR
(LESQUIN)
307 RUE LEON GAMBETTA
59000 LILLE

N° client : 0014
Date de facture : 30/11/2024
Période : **Novembre 2024**
Date d'échéance : 27/12/2024

Adresse du site d'intervention :

ALBA - 4 RUE SIMONE DE BEAUVOIR
59810 LESQUIN

Vos références :

Facture N°	Date	Echéance	Mode de règlement
8853	30/11/2024	27/12/2024	Virement

PRESTATIONS DU MOIS DE : Novembre 2024

Désignation	Qté/Nb	PU H.T.	Total H.T.
Prestation entretien des parties communes et gestion des containers	1,00	466,37 €	466,37 €

Montant HT	Tx TVA	TVA	TTC
466,37	20	93,27	559,64

Total HT	466,37 €
Total TVA	93,27 €
Total TTC	559,64 €
Net à payer	559,64 €

Des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités est fixé à 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de ... € (décret 2012-1115 du 02/10/2012). Non soumis à l'escompte. TVA acquittée sur les encaissements.

Pour tout règlement par virement :
IBAN : FR7630027170510002037970165
BIC : CMCIFRPP

Coupon à joindre à votre règlement

Date d'échéance : 27/12/2024
N° Facture : 8853
Montant : 559,64 €
Code client : 0014
Compte comptable : CCITYA



Facture n°90128829 du 29.10.2024

1 / 1



Adresse de l'agence

AGENCE HAUT DE FRANCE
1ère avenue
1 Zone industrielle du Port Fluvial
59211 SANTES
FRANCE

Adresse de facturation

CITYA DESCAMPIAUX
307 Rue Léon Gambetta
59000 LILLE
FRANCE

Adresse du client

CITYA DESCAMPIAUX
307 Rue Léon Gambetta
59000 LILLE
FRANCE

N°client 1030654

Opération : ENTRETIEN BOODHUN Bhimdev (6007041)

Vos références : A18E2CTE148252-R1

FACTURATION ENTRETIEN 2024

DESIGNATION	QUANTITE	P.U. HT (€)	TVA	MONTANT HT (€)
Résidence ALBA 4 rue Simone de Beauvoir 59810 Lesquin - Toiture-terrasse Toiture R + 3	1,00	350,00	20,00 %	350,00
Actualisation selon dernier indice connu à la facturation Juin 2024 soit 601.10 et indice du contrat Octobre 2022 soit 577.50	1,00	14,30	20,00 %	14,30
TVA collectée sur les encaissements 20 %			72,86	

Date échéance: 28.11.2024	Mode règlement : Par Virement	TOTAL H.T.	364,30 EUR
		TOTAL T.V.A.	72,86 EUR
		TOTAL T.T.C	437,16 EUR
		NET A PAYER	437,16 EUR

Paiement sur le compte : Banque :LCL IBAN :FR39 3000 2048 8700 0007 0089 Y40 BIC :CRLYFRPP

Aucun escompte pour paiement. Une indemnité pour frais de recouvrement avec un minimum forfaitaire de 40 Euros ainsi que des intérêts moratoires, calculés sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points, sont exigibles le jour suivant la date de règlement sans qu'aucun recours ne soit nécessaire (L 441-10 C Com)

La présente facture est établie conformément à nos conditions générales ou particulières de vente ou d'exécution des travaux.

En cas de contestation, les litiges seront soumis aux juridictions du lieu de l'établissement émetteur de la présente facture.

Siège social : 143 av. de Verdun
92442 ISSY-LES -MOULINEAUX CEDEX

www.smac-sa.com

Société par Actions simplifiées au capital de 4 300 000 Euros
682 040 837 RCS Nanterre - N° d'identification TVA : FR61 682 040 837





RAPPORT D'ENTRETIEN DES TERRASSES

ANNÉE 2024 Visite du 11/10/2024

CONTRAT N° A18E2CTE148252-R1 - HDF

Client : CITYA DESCAMPIAUX
ADRESSE : 307 Rue Léon Gambetta 59000 LILLE
CONTACT : RAFINI Laetitia
TELEPHONE :

Site : Résidence ALBA
ADRESSE : 4 rue Simone de Beauvoir 59810 Lesquin
CONTACT(S) :



Analyse	Bon état	Usé	À Réparer	À Refaire	Urgence des travaux
Protection d'étanchéité					Pas de travaux à prévoir
Revêtement d'étanchéité					Pas de travaux à prévoir
Relevé					Pas de travaux à prévoir
Points singuliers					
Chéneaux / gouttières					Pas de travaux à prévoir
Naissances d'EP					Pas de travaux à prévoir
Couvertines					Pas de travaux à prévoir
Lanterneaux					Pas de travaux à prévoir
Sorties de toit (VMC, Clim, ...)					Pas de travaux à prévoir
Bardage					< 1 an
Sécurité existante	Existant	Absent	Conforme	Non conforme	Urgence des travaux
					< 1 an



SOMMAIRE

Plan des Terrasses COMMANDE N° du 09/11/2023
FRÉQUENCE D'INTERVENTION : 1 fois par an

BATIMENT : Résidence ALBA

Accès depuis lanterneau



TERRASSE : Toiture R + 3

INTERVENANT(S) : DE SMET DAVID

SÉCURITÉ EXISTANTE

PRÉSENTE : OUI NON

VISUELLEMENT CONFORME : OUI NON

LANTERNEAUX : OUI NON

GRILLES SOUS TOUS LES LANTERNEAUX : OUI NON

SÉCURITÉ DE L'INTERVENANT

SÉCURITÉ DE L'INTERVENANT

- Aucun point d'ancrage existant
- Point d'ancrage provisoire (prendre photo du point d'ancrage en place)
- Mise en place du harnais, longe (photo longe attachée sur ancrage)

INTERVENANT SÉCURISÉ : OUI NON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SURFACE : 300 m²

ACCÈS :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Lanterneau | <input type="checkbox"/> Fenêtre | <input type="checkbox"/> Edicule |
| <input type="checkbox"/> Façade | <input type="checkbox"/> Autre | <input type="checkbox"/> Escalier |
| <input type="checkbox"/> Nacelle | <input type="checkbox"/> Appartement | <input type="checkbox"/> code immeuble |
| <input type="checkbox"/> Echelle crinoline | <input type="checkbox"/> Hall d'entrée | <input type="checkbox"/> RDC |
| <input type="checkbox"/> ascenseur | <input type="checkbox"/> Echelle fixe existante | <input type="checkbox"/> Echelle existante à placer |
| <input type="checkbox"/> Echelle à prévoir et placer | <input type="checkbox"/> Nacelle | <input type="checkbox"/> Escalier |
| <input type="checkbox"/> Crinoline | <input checked="" type="checkbox"/> Echelle double | <input type="checkbox"/> Echelle triple |
| <input type="checkbox"/> Chaufferie | | |



DESTINATION TERRASSE :

- Accessible Inaccessible

TYPE DE SUPPORT :

- Béton Bac Bois

Autre :

TYPE DE STRUCTURE :

- Béton Bois Acier

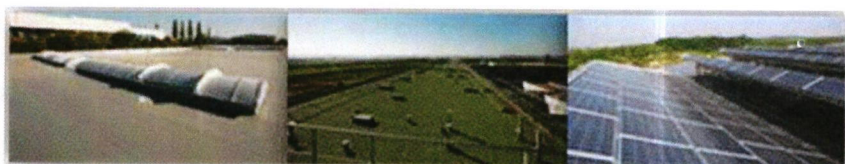
Autre :

TYPE D'ISOLATION :

- Inversée Traditionnelle

TYPE D'ÉTANCHÉITÉ :

- Asphalte Membrane bitumineuse Membrane PVC
- Résine Bac sec Membrane EPDM
- Autre :



PROTECTION ÉTANCHÉITÉ :

Gravier

Végétalisation

Autre :

Autoprotégée

Photovoltaïque

Dalles sur plots

Platelage bois



PRESTATIONS D'ENTRETIEN

GÉNÉRALITÉS

PRÉSENCE ANORMALE :

Herbes/feuilles

Mousses

Arbustes



Photos avant nettoyage



Photos avant nettoyage



Photos avant nettoyage



Photos avant nettoyage



Photos avant nettoyage



Photos avant nettoyage



Photos avant nettoyage



Photos avant nettoyage



Photos avant nettoyage



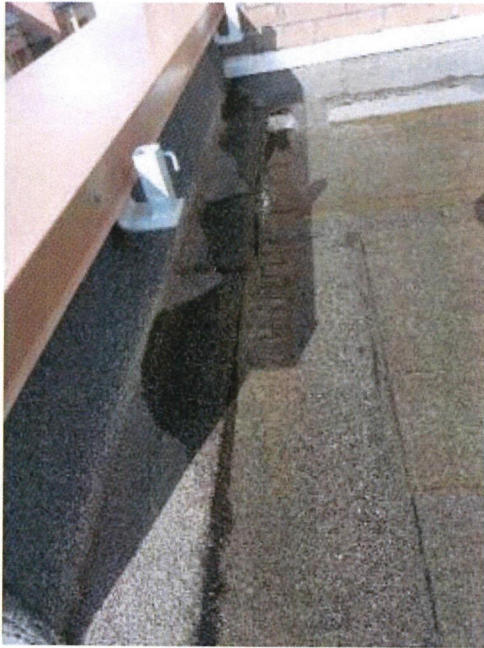
Photos avant nettoyage



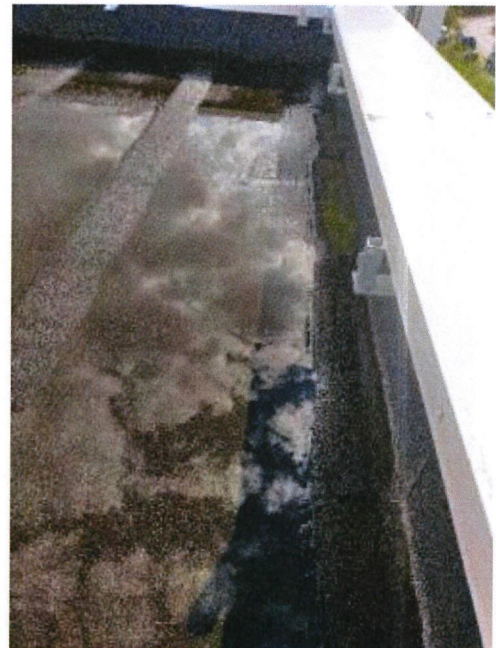
Photos avant nettoyage



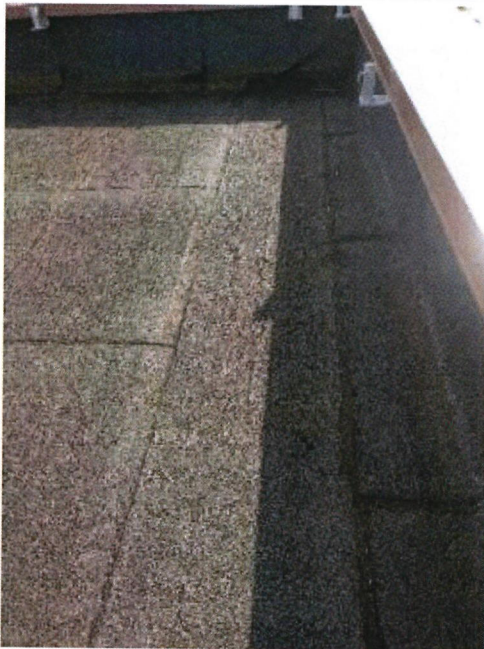
Photos avant nettoyage



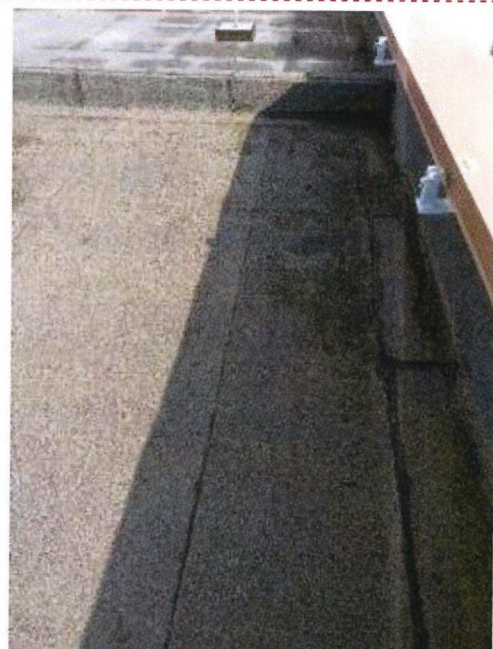
Photos après nettoyage



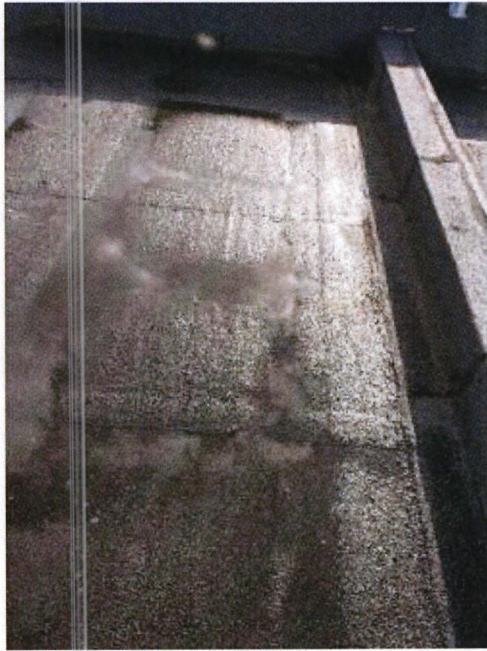
Photos après nettoyage



Photos après nettoyage



Photos après nettoyage



Photos après nettoyage



Photos après nettoyage



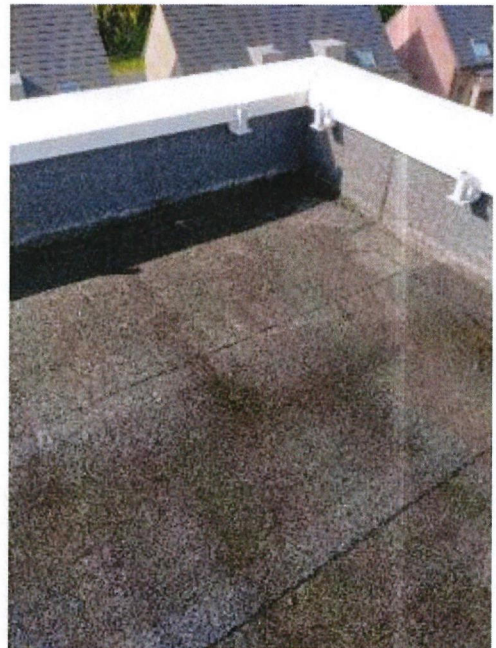
Photos après nettoyage



Photos après nettoyage



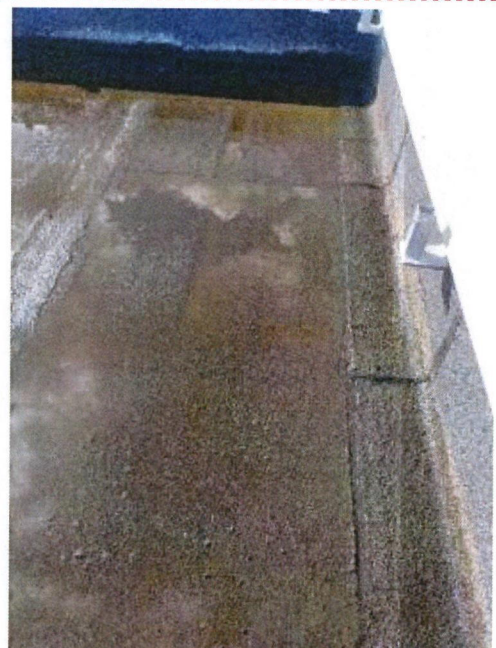
Photos après nettoyage



Photos après nettoyage



Photos après nettoyage



Photos après nettoyage



Photos après nettoyage



PROTECTION

ÉTAT GÉNÉRAL : Bon

Usé

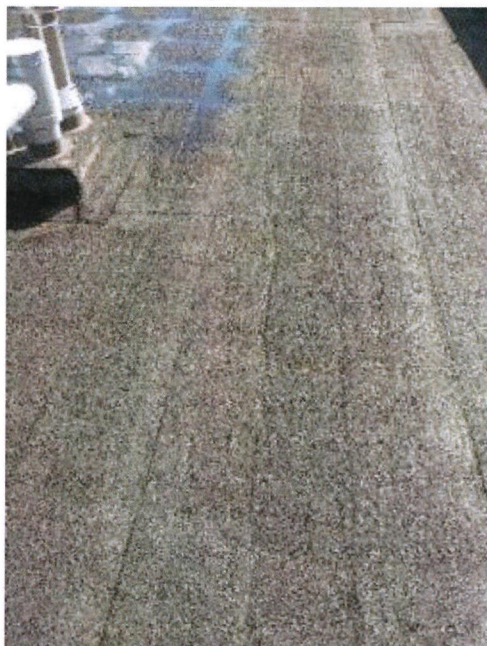
À Réparer

À Refaire

DÉSORDRE : Gravillons
 Végétalisation
 Autre :

Dalle sur plot
 Photovoltaïque

Paillettes (Autoprotection)



Photos protection toiture



ÉTANCHEITÉ PARTIE COURANTE APPARENTE

ÉTAT GÉNÉRAL : Bon

Usé

À Réparer

À Refaire



Photos étanchéité partie courante apparente



ÉTANCHEITÉ DES RELEVÉS APPARENTS

ÉTAT GÉNÉRAL : Bon

Usé

À Réparer

À Refaire



Photos étanchéité des relevés apparents



POINTS SINGULIERS

	BON ÉTAT	ÉTAT USÉ	À RÉPARER	À REFAIRE
<input checked="" type="checkbox"/> Couvertine d'acroteries : coiffes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Bandes rives/ourlets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Édicules	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Solins	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Becquets/engravures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Appuis/seuils	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Entrées d'eaux pluviales*	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Noues centrales/de rives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Murs mitoyens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Cheneaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Crapaudines : <input checked="" type="checkbox"/> Coniques <input type="checkbox"/> Extensibles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Pare gravier : <input type="checkbox"/> Coniques <input type="checkbox"/> Carrés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Bandes pare gravier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Coupoles des lanterneaux (CF. feuille de prise de cotes)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Cadres aluminium	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Sorties isolées : <input checked="" type="checkbox"/> Ventilation <input checked="" type="checkbox"/> Chapeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Souches (cheminée, maçonnerie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Joints de dilatation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Bardage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Contre bardage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



* L'entretien et le nettoyage du réseau de canalisations doivent être effectués par une entreprise appropriée



Photos points singuliers crosse, ventilation, lanterneau...



CONCLUSION GÉNÉRALE DE VISITE

- Nettoyage complet de la terrasse (accumulation mousses/paillettes en extrémité)
- Vérification du bon écoulement des entrées d'eaux pluviales ainsi que le nettoyage autour.
- Vérification visuelle des couvertines et les points singuliers (sorties de ventilation et les chapeaux).
- Vérification des relevés des socles.
- Inspection visuelle des relevés d'étanchéité.
- Evacuation des déchets.



Facture

Facture N° 11943021

Date : 24/01/2025

Compte client : CL204889

SDC ALBA - LESQUIN
CHEZ CITYA DESCAMPIAUX GAMBETTA
307 RUE LEON GAMBETTA
59000 LILLE

SC / 105 / 242504 / 11943021

Référence :

Votre contrat N° CL1502232 - ALBA - LESQUIN , pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Contrat Simple Lille)

Facturation

Code article	Libellé	QuTé	PuNet	Total HT	T
CONTRAT_FAC	Facturation annuelle (100%) du contrat : CL1502232 ALBA - LESQUIN Montant total du contrat : 242.46 € HT Réactualisation du contrat : Pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Formule SMF : P=Po*(SHO-CM2/SHO-CM2o) Indices : SHO-CM2 : Indice des taux de salaire horaire des ouvriers - Autres industries manufacturières - Réparation et installation de machines et d'équipements (NAF rév. 2, niveau A38 CM) - Base 100 au T2 2017 Insee N° SHO-CM2: 010562734 Date Origine : 01/01/2024, Date réactualisation : 01/01/2025 Prix de base=240.23 €, Nouveau prix=242.46 €, SHO-CM2=119.7, SHO-CM2o=118.6, Coef obtenu=1.00927 Matériel(s) : ALBA - LESQUIN, 4 RUE SIMONE DE BEAUVOIR - LESQUIN * 1 PORTE BASCULANTE	1,00	242,46		9

1/1

En votre aimable règlement : 290,95 €uros
Chèque à 30 jours fin de mois
Echéance au : 28/02/2025
(deux cent quatre-vingt-dix €uros et quatre-vingt-quinze centimes)

Référence à rappeler lors de votre règlement : 11943021

Total HT :	242,46 €
TVA (9) - Normal 20,00 %	242,46 € 48,49 €
Total TVA :	48.49
Total TTC :	290,95 €

Domiciliation : BPN AG REPUBLIQUE
RIB : 13507 00100 30635302166 36
IBAN : FR76 1350 7001 0030 6353 0216 636
BIC : CCBPFRPPLIL

Net à Payer : 290,95 €

Votre agence : SMF Services Nord - 696, Boulevard du Petit Quinquin - CS 30257 - 59812 Lesquin Cedex Tél : 03 20 90 40 90 Fax : 03 20 90 40 91 @ : contact@smf-services.fr
Siret 407 483 924 00145 - code NAF : 4332B - T.V.A. FR 69 407 483 924

Siège social : SMF Services Nord, 696, Boulevard du Petit Quinquin CS 30257 59812 Lesquin Cedex Tél : 03 20 90 40 90 Fax : 03 20 90 40 91
@ : contact@smf-services.fr Siret 407 483 924 00145 - code NAF : 4332B - T.V.A. FR 69 407 483 924 - RCS LILLE - SAS au Capital de € 200000

Réserve de propriété: le transfert des marchandises n'interviendra qu'après paiement intégral du prix convenu Loi 80.335 du 12.05.1980
Loi 92-1442 du 31/12/1992 - Tout retard de paiement déclenchera une pénalité calculée sur la base d'un taux valant trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.
et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera appliquée (LME L.441-3 et L.441-6 du Code du Commerce)



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GÉNÉRALITÉS :

Les prix et renseignements sur les catalogues, prospectus, notices, barèmes et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas le vendeur. Sauf convention spéciale constatée par écrit, l'acceptation de l'offre par le client implique son adhésion aux présentes conditions de vente quelles que soient les clauses pouvant figurer sur ses propres documents.

COMMANDES :

Aucune commande ne sera prise en considération si elle n'est pas accompagnée d'un ordre établi sur papier à en-tête commerciale du client ou sur un bon de commande de notre société, qui sera dûment signé et tamponné par le client.

PRIX :

Les prix et engagements donnés par téléphone ou par un représentant ne deviennent définitifs qu'après confirmation écrite.

Les prix sont établis en fonction des conditions économiques du jour de la remise de l'offre ou de l'enregistrement de la commande, ils pourront être révisés en fonction de la variation des coûts de leurs éléments constitutifs dans le cadre de la législation en vigueur.

La facturation sera faite au prix en vigueur le jour de l'expédition ou de l'enlèvement en nos ateliers.

DÉLAIS :

Les délais de livraison que nous sommes appelés à indiquer ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont pas de rigueur.

Un retard de livraison ne peut donner lieu ni à pénalités, ni à dommages et intérêts, ni justifier l'annulation de la commande.

De même, les grèves, les épidémies, l'interruption des transports, le manque de matières premières, les accidents de toutes causes entraînant le chômage de tout ou partie de nos usines, ainsi que tous cas de force majeure, nous autorisent de plein droit à suspendre les contrats en cours ou les exécuter tardivement sans indemnités, ni dommages et intérêts. Les marchandises sont réputées agrées départ usine ou entrepôts.

TRANSPORTS – CONTROLE – RÉCLAMATIONS :

Quel que soit le mode de facturation, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, à qui il appartient de les vérifier à l'arrivée et de faire toutes réserves auprès du transporteur dans les formes et délais prescrits par l'article 105 du nouveau Code de Commerce en cas d'avarie, perte, casse, etc...

Le destinataire doit contrôler les marchandises à l'arrivée, la vérification doit porter sur l'état, le poids, les quantités, les références des articles. Aucune réclamation ne saurait être prise en considération, passé le délai de deux semaines après livraison.

Si le client désire un emballage particulier, il devra nous le stipuler en temps voulu. La société dégage toutes responsabilités dans le cas où la demande n'aura pas été faite. Les expéditions sont faites au gré de l'expéditeur, soit par fer en petite vitesse, soit par tout autre moyen de transport au tarif le plus réduit.

RETOUR DES MARCHANDISES :

Partie ou totalité des fournitures ayant fait l'objet d'un Bon de Commande et dont la livraison n'a pas été sujette à réclamation dans le délai indiqué ci-dessus, ne peut en aucun cas nous être retournée et reprise, sauf sur acceptation de notre part par écrit.

EXPÉDITION :

>PORT DU;

>FRANCO à partir d'un minima défini par commande ;

>Si, de notre fait, l'expédition était incomplète, le complément de la commande serait acheminé en

>PORT PAYÉ.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Le paiement de nos factures est adressé au siège social.

Le mode de règlement de nos factures fait l'objet d'un accord de notre part.

Revendeur : En application de la loi n° 92-1442, pour tout paiement anticipé, l'escompte accordé sera de 0,5 % par mois.

Toute facture d'un montant inférieur à 150 euros est réglable par chèque à réception.

Les pièces détachées en service après-vente sont facturées au tarif général et envoyées contre remboursement sauf accord écrit.

En cas de non-paiement d'un règlement à l'échéance prévue :

- les sommes dues produisent de plein droit intérêts au taux de bases bancaire majoré de deux points,

- toutes les sommes, même non échues, deviennent immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable,

- l'expédition des marchandises restant à livrer est suspendue et ne pourra être effectuée que comptant,

- le mode de règlement convenu pourra être modifié.

En outre, dans le cas de recouvrement contentieux, il sera dû par le client défaillant une clause pénale d'un montant forfaitaire de 15 % des sommes restant dues, cette somme sera donc due même si l'obligation principale a été en partie exécutée.

CLAUSES PÉNALES :

De convention expresse et sauf report accordé par nous, le défaut de paiement à l'échéance entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application de dommages-intérêts d'une indemnité égale à 25 % de la somme impayées, outre les frais judiciaires et intérêts légaux. RESERVE DE PROPRIÉTÉ loi n° 80-335 du 12 mai 1980 relative aux effets des clauses de propriété.

Il est expressément stipulé que la propriété de la marchandise livrée ne sera transférée à l'acheteur qu'après paiement intégral du prix.

Néanmoins, l'acheteur sera responsable des marchandises bien que non propriétaire, dès leur délivrance.

L'acheteur est autorisé à revendre la marchandise dans son commerce normal avec l'obligation que cette vente soit effectuée avec réserve de propriété.

Toutefois, en cas de revente régulière par l'acheteur, sa créance est considérée comme nous étant cédée.

JURIDICTION :

Les Tribunaux de la ville d'inscription au registre du commerce du siège social du vendeur sont seuls compétents pour toutes contestations même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

GARANTIE :

Objet : Notre garantie ne s'applique qu'aux vices de fonctionnement provenant d'un défaut dans la construction ou la conception de nos produits sauf si cette dernière est imposée par l'acheteur.

Il est précisé que nous ne fabriquons que des produits dont la mise en œuvre nécessite l'intervention de personnel qualifié de l'acheteur, notre responsabilité est dérogée en cas d'incompétence, de négligence ou d'installation anormale de la part de ce dernier, comme encore en cas de non respect des données figurant dans les notices d'utilisation qui sont cependant fournies à titre purement indicatif.

Il appartient à l'acheteur de vérifier lui-même que le produit correspond exactement à l'utilisation qu'il veut en faire.

Notre garantie est limitée au remplacement ou la remise en état des pièces défectueuses, à l'exclusion de tous autres frais.

Effets :

De convention expresse le vendeur ne sera tenu à aucune indemnisation envers l'acheteur pour tout préjudice subi, tel que dommage à des biens distincts de ceux faisant l'objet du contrat, manque à gagner, ainsi que pour tous frais de main d'œuvre découlant de la mise en œuvre, la pose ou la dépose de nos produits.

SIÈGE SMF SERVICES
CRT N°1
696, Bvd du petit Quinquin
59273 FRETIN
Tél : 03.20.90.40.90
Fax : 03.20.90.40.91
contact@smf-services.fr

SMF ARTOIS
26, rue Copernic
62970 Courcelles-lès-Lens
Tél : 03 27 99 04 94
Fax : 03 27 97 41 02
artois@smf-services.fr

SMF PICARDIE
144 bis, chemin d'Hesdin
60400 NOYON
Tél : 03.44.09.72.48
Fax : 03.44.30.88.45
picardie@smf-services.fr

SMF LITTORAL
825, rue Marcel Doret
Cellule B7
62100 CALAIS
Tél : 03 21 00 95 66
Fax : 03 21 00 34 42
littoral@smf-services.fr

SMF ÎLE DE FRANCE
151, rue Michel Carré
95100 ARGENTEUIL
01.30.25.73.16
01.39.47.42.11
idf@smf-services.fr

SMF MIDI PYRÉNÉES
8, rue Dewoitine
31700 CORNEBARRIEU
Tél : 05.61.06.14.40
Fax : 05.61.06.14.45
midi@smf-services.fr

SMF PACA
ZAC du Batailler
17, rue de St Pons
83980 LE LAVANDOU
Tél : 04.94.01.08.64
Fax : 04.94.71.25.14
paca@smf-services.fr



AGENCE CITYA DESCAMPIAUX
GAMBETTA
307 RUE LEON GAMBETTA

59000 LILLE

A Tours, le 31 janvier 2025

AVIS D'ECHEANCE

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous le détail de votre cotisation :

Multirisque Immeuble		COTISATION DU 01/01/2025 AU 31/12/2025		TOTAL A REGLER
Compagnie	GALIAN-SMABTP	Prime Nette	1 373,64 €	1 549,00 €
N° Contrat	K00510V-198117	Dont Cat Nat :	215,58 €	
		Dont frais compagnie :	0,00 €	
N° Quittance Indice	574767 1172,2	Impôts & Taxes*	175,36 €	
Risque	ALBA	TOTAL TTC Compagnie	1 549,00 €	
		Frais de courtage	0,00 €	

*Taxes d'assurances dont taxe attentat (cotisation exonérée de TVA, art 261 C 2° du Code Général des Impôts)

Le montant dû sera prélevé automatiquement à partir du 10 février 2025 sur le compte FR7619406370156720362903390 - CREDIT AGRICOLE.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Service souscription
Isabelle DELANOUE
02 47 70 14 75



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Votre contrat est **renouvelé chaque année automatiquement par tacite reconduction**. Toutefois, si vous ne souhaitez pas le reconduire, vous disposez des options suivantes **en fonction de votre situation**.

En tant que personne physique agissant en dehors de toute activité professionnelle :

- Vous disposez d'un **délai de 20 jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance**, le cachet de la Poste faisant foi, pour procéder à la résiliation de votre contrat d'assurance **par lettre ou tout autre support durable** (article L. 113-15-1 du Code des assurances issu de la loi CHATEL). Si vous êtes syndic de copropriété, vous ne pouvez pas vous prévaloir de cette disposition.
- Pour les contrats d'assurance **responsabilité civile automobile ou multirisque habitation**, votre **nouvel assureur** peut, **à l'expiration d'un délai d'un an** à compter de votre 1ère souscription, résilier votre contrat **à tout moment, sans frais, ni pénalités** (article L. 113-15-2 du Code des assurances issu de la loi HAMON). La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu la notification.
- Pour les **autres contrats d'assurance de dommages**, vous pouvez, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre 1ère souscription, **résilier votre contrat à tout moment, sans frais, ni pénalités** (article L. 113-15-2 du Code des assurances issu de la loi HAMON). La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu la notification.

En cas d'augmentation de votre cotisation :

Vous trouverez les modalités de résiliation en cas d'augmentation tarifaire au sein des **Conditions Générales** de votre contrat.

En cas de non-paiement de votre cotisation :

Vous disposez d'un **délai de 10 jours** suivant l'échéance de votre contrat pour régulariser votre cotisation. A défaut, une **mise en demeure** vous sera adressée. A l'expiration d'un **délai de 30 jours** suivant l'envoi de la mise en demeure, les **garanties de votre contrat seront suspendues**. Enfin, à l'expiration d'un nouveau **délai de 10 jours** suivant la suspension des garanties, **votre contrat sera résilié** (article L. 113-3 du Code des assurances).

Libre choix du réparateur (contrat d'assurance automobile)

En cas de dommage causé à un véhicule terrestre à moteur et garanti par votre contrat d'assurance, vous pouvez choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir (article L. 211-5-1 du Code des assurances).

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de votre contrat et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux compagnies d'assurance ; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation. Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite à votre courtier à l'adresse suivante : CITYA ASSURANCES 7, rue du Docteur Herpin - CS 92530- 37025 TOURS cedex 1.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.



PAYSAGES DES FLANDRES

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

CITYA DESCAMPIAUX
307 rue Léon Gambetta
59000 LILLE

FACTURE N°: FP24/3190

Chantier N° B2309409

Affaire suivie par : CATToux Clément
07 69 82 96 47
clement.cattoux@paysagesdesflandres.com

Bailleul, le 27 janvier 2025

**OBJET : Contrat d'entretien annuel du 01/01/2024 au 31/12/2024
immeuble alba**

Désignation	Unité	Qté	P.U.	Montant H.T.	T
Période du 01/12/2024 au 31/12/2024 signé d'après le contrat N°DP23/0773		1	235,75	235,75	1 1

MONTANT HT	235,75
(1) T.V.A. 20% sur 235,75 EUR soit	47,15
MONTANT TTC	282,90

Mode de règlement : Virement date réception

Date d'échéance : 27/01/2025

RIB Identifiant national du compte				Domiciliation	
Banque 10278	Guichet 00276	N° de compte 00020112201	Clé 15	Crédit Mutuel PDF BOULOGNE SUR MER	
IBAN FR76 1027 8002 7600 0201 1220 115				BIC CMCIFR2A	





PAYSAGES DES FLANDRES

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

CITYA DESCAMPIAUX
307 rue Léon Gambetta
59000 LILLE

FACTURE N°: FP24/2794

Chantier N° B2309409

Affaire suivie par : CATTOUX Clément
07 69 82 96 47
clement.cattoux@paysagesdesflandres.com

Bailleul, le 31 octobre 2024

OBJET : Contrat d'entretien annuel du 01/01/2024 au 31/12/2024
Immeuble ALba

DUPLICATA

Désignation	Unité	Qté	P.U.	Montant H.T.	T
Période du 01/10/2024 au 31/10/2024 signé d'après le contrat N°DP23/0773		1	235,75	235,75	1

	MONTANT HT	235,75
	(1) T.V.A. 20% sur 235,75 EUR soit	47,15
	MONTANT TTC	282,90

Mode de règlement : Virement date réception

Date d'échéance : 31/10/2024

RIB Identifiant national du compte				Domiciliation
Banque 10278	Guichet 00276	N° de compte 00020112201	Clé 15	Crédit Mutuel PDF BOULOGNE SUR MER
IBAN FR76 1027 8002 7600 0201 1220 115				BIC CMCIFR2A

